

Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE
MONTALBA LE CHATEAU
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation :
10/08/2026

L'an deux mille vingt-six le trois septembre et à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTINEZ Marie, Maire.

En exercice : 11
 Présents : 10
 Votants : 10

Etaient présents : Olivier GRIEU, Corinne HENRIC, Djamila HERIECH-BRIKI, Michelle HUMBERT, René MATON, Alexis SIRE, Maxime SIRE, Renaud SALA, Danielle POMES

Absents excusés : Solange RUSSO

Secrétaire de Séance : Maxime SIRE

Délibération n°2026/39

Objet : Renouvellement adhésion Gîtes de France pour l'année 2027 pour le gîte Terrasse

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune adhère à Gîtes de France afin d'assurer la location des gîtes communaux. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion pour la saison 2027 pour le gîte Terrasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de renouveler son adhésion Gîtes de France pour le gîte Terrasse pour l'année 2027.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en sous-préfecture le :
03/09/2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 03/09/2026
à Montalba Le Château,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Martinez
Mme Marie MARTINEZ

